

Décision n° 2023 – 59

NOMENCLATURE : 01 - 01

DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF A L'ACQUISITION ET LA POSE D'UN ECRAN VIDEO POUR LE THEATRE MUNICIPAL LE COLISEE – SF22068

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 en date du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique, et en particulier son article R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous la forme d'une procédure adaptée allégée sur le profil acheteur achatpublic.com,

Vu les propositions financières reçues des sociétés suivantes :
SAS COCKTAIL DEVELOPPEMENT (85 000 La Roche Sur Yon),
CHARVET INDUSTRIES (01 700 Miribel),

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature du contrat relatif à l'acquisition et la pose d'un écran vidéo pour le théâtre municipal Le Colisée avec la société suivante :

- Société SAS COCKTAIL DEVELOPPEMENT (COCKTAIL VISION) dont le siège social se situe Le Plessis – 172 rue Salengro – 85 000 LA ROCHE SUR YON.

ARTICLE 2 : Ce contrat est passé sous la forme d'un marché à prix global et forfaitaire pour l'acquisition et la pose d'un écran vidéo pour le théâtre municipal Le Colisée pour un montant de 19 900,00 € H.T.

ARTICLE 3 : La durée du contrat est fixée à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de service après-vente (durée de garantie fixée à 5 ans).

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la Vie de la Cité, de l'Accès aux Services Publics et des Ressources Internes de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 9 février 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

